ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 61849

Texte de la question

Mme Odette Casanova appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par le service interprofessionnel de médecine du travail du Var. En effet, dans le cadre du protocole d'accord du 13 septembre 2000, sur la santé au travail et la prévention des risques professionnels, divers principes ont été annoncés, notamment en ce qui concerne l'organisation de la médecine au travail. L'accord interprofessionnel a ainsi ouvert la voie à une réforme de structure, annonçant pour les médecins du travail la préparation au changement de fond dans l'organisation et le fonctionnement des services. En outre, la note de cadrage du 31 janvier 2001 sur la modernisation de la santé du travail et de la prévention des risques professionnels, adressée aux partenaires sociaux, a annoncé la possibilité d'entrer dans une phase opérationnelle de réalisation d'un vaste chantier normatif, législatif et réglementaire de modernisation, comportant notamment des dispositions destinées à permettre la mise en oeuvre de l'accord interprofessionnel. Cependant, en ce qui concerne la gestion du service interprofessionnel de santé au travail, il semblerait, a priori, que les principes énoncés sont imprécis en termes de délais d'application et de modalités pratiques d'application dans les services de santé au travail. De surcroît, face à la pénurie de recrutements en médecins spécialisés et d'une démographie favorable, il devient extrêmement difficile de gérer le service. Aujourd'hui, il est désormais impossible de permettre aux 26 000 adhérents, sur le département, de s'acquitter de leurs obligations réglementaires dans le domaine de la santé au travail. Il est, par conséquent, urgent de mettre en place un nouveau mode de cotisation adapté aux exigences de la réforme. Aussi, elle la sollicite afin que des précisions sur le contenu et les modalités d'application de la réforme lui soient apportées.

Texte de la réponse

L'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les préoccupations exprimées par les services interentreprises de médecine du travail face à la réforme de la médecine du travail et, plus particulièrement, sur les difficultés de gestion auxquelles ces services se trouvent aujourd'hui confrontés. L'honorable parlementaire expose, à cet égard, qu'en dépit des efforts accomplis par les services médicaux du travail interentreprises, tous les examens médicaux, des salariés des entreprises adhérentes ne peuvent être réalisés dans les délais réglementaires en raison de la pénurie de médecins du travail. La ministre de l'emploi et de la solidarité est pleinement consciente des difficultés rencontrées par les services interentreprises de médecine du travail dans l'exercice de leur mission du fait de la pénurie de médecins du travail. C'est pourquoi, lors de la séance plénière du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, le 28 février dernier, elle a annoncé la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble visant à résorber durablement le déficit en médecins du travail. Ce plan s'articule autour des grands axes suivants : la reconversion de médecins généralistes volontaires, après formation et examen de contrôle des connaissances ; la régularisation des médecins du travail " non diplômés " que de nombreux services médicaux ont été conduits à recruter pour assurer leur fonctionnement. Cette opération sera limitée dans le temps. Les besoins seront validés par les médecins inspecteurs régionaux. Les médecins concernés qui bénéficieront d'une formation de qualité soumise à un contrôle des connaissances, devront consacrer la totalité de leur activité à la médecine du travail... Ces mesures

sont actuellement en discussion devant les assemblées dans le cadre de l'examen du projet de loi de modernisation sociale. Elles ont, par ailleurs, été discutées le 18 mai dernier au sein du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

Données clés

Auteur : Mme Odette Casanova
Circonscription : Var (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61849
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3195
Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6345